

**Commission:** Conseil de l'Arctique et de la Méditerranée

**Problématique:** Des espaces maritimes partagés: "Comment allier l'accès et la sécurité à la coopération de l'Europe avec ses partenaires?"

**Auteur:** Luxembourg

Le Grand-Duché du Luxembourg est un des six États fondateurs de l'Union Européenne mais aussi de l'UpM, l'Union pour la Méditerranée, fondée le 13 juillet 2008 lors du Sommet de Paris pour la Méditerranée, et de l'ENMC, le European Network of Maritime Clusters fondée en 2005. Le Luxembourg est géographiquement enclavé, néanmoins sa proximité au Rhin par l'Allemagne et à la Mer du Nord par la Belgique ou les Pays-Bas permet au pays d'obtenir un accès aux espaces maritimes. Le Grand-Duché est actuellement représenté par le Grand-Duc Henri de Luxembourg depuis l'an 2000 et gouverné par le Premier Ministre Xavier Bettel, élu après les élections législatives le 3 décembre 2013. Il devient le premier chef de gouvernement luxembourgeois de centre-droit (Parti Démocratique) depuis 1979 et forme une coalition avec le Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois et le Parti Écologiste.

Depuis les années 1990, le Luxembourg s'engage dans un projet ambitieux pour mettre en place une marine battant pavillon du Lion Rouge, par la mise en place du Registre Maritime Public en 1990, disposant de diverses flottes commerciales basées principalement en Allemagne et en Grèce. En 2008, le Luxembourg met en place le Cluster Maritime Luxembourgeois qui a pour but de développer et promouvoir l'économie maritime du Grand-Duché. Ce dernier a permis au Luxembourg de rejoindre l'ENMC, afin d'intégrer son économie maritime à une échelle continentale. La sécurité et l'accès aux diverses routes maritimes internationales sont dès lors devenus un enjeu essentiel de la politique luxembourgeoise. Cependant, au vu de la dépendance du Grand-Duché vis-à-vis des autres États membres de l'UE pour accéder aux espaces maritimes, les intérêts du Luxembourg sont limités et dépendent des intérêts des autres pays de l'Union Européenne. Par conséquent, le Luxembourg guidera ses propositions, au sein de cette commission, en fonction des projets de l'UE.

L'Arctique est un espace disputé par de nombreuses puissances maritimes. La fonte des glaces, causée par le réchauffement climatique, intensifie les tensions entre ces diverses puissances pour maîtriser les futures grandes routes maritimes et les richesses potentielles qui s'y trouvent. En 2021, la Commission Européenne a lancé la EU Arctic Strategy qui a pour but de préserver les ressources naturelles de l'Arctique et d'établir un bureau de la Commission Européenne au Groenland. Cette instance permettra de discuter des affaires de l'Arctique réunissant l'ensemble des puissances qui prétendent avoir des intérêts sur cet espace. Il est important de maintenir la sécurité environnementale de cette région puisqu'elle est l'habitat naturel de plus de 20.000 espèces. La pollution qui pourrait être créée par l'exploitation de ces ressources pourrait gravement affecter la biodiversité marine. Le trafic de vaisseaux dans cet espace pourrait aussi accentuer le bouleversement climatique régional. Le Luxembourg avance donc les trois propositions suivantes. Tout d'abord, limiter le nombre de voies maritimes transitables ainsi que le nombre de vaisseaux qui les traversent. En second lieu récuser les extensions de ZEE des pays qui en ont fait la demande. Troisièmement démilitariser cet espace afin d'éviter davantage de tensions entre les pays membres de l'OTAN et la Russie. Enfin établir une zone Arctique de protection intégrale, à l'image de celle créée pour l'Antarctique depuis 1991.

La Méditerranée est un espace maritime, qui est l'hôte de certains conflits militaires qui perdurent en 2022. Les navires militaires de l'OTAN, présents sur ces eaux, sont maintenant sous tension avec la présence militaire russe initiée lors de la guerre en Syrie et qui s'est accrue avec le conflit en Ukraine. La sécurité des navires marchands circulant en Méditerranée n'est pas assurée tant que ce conflit ne sera pas résolu. Le Luxembourg veut donc accélérer le processus de négociations, avec l'appui des pays concernés (OTAN), pour apaiser les tensions. En outre, les flux migratoires causés par d'autres conflits et des mauvaises conditions de vie dans d'autres pays, mettent en péril la vie de milliers de personnes par an essayant de traverser la Méditerranée.

Les États du sud de l'Europe qui font de grands efforts économiques pour admettre ces migrants seront ces prochaines années débordés. Il est donc important de rappeler que le Luxembourg fait partie des rares pays qui participent généreusement et régulièrement à la répartition des migrants arrivés sur notre continent.

La Méditerranée est un des espaces les plus affectés par le dérèglement climatique. C'est pour cela que l'Union pour la Méditerranée a établi le "2030 Greener Med Agenda". Les pays membres de cette organisation s'engagent à investir dans des programmes et des politiques de réduction des gaspillages afin de réduire la pollution de la mer et de l'air dans le but de protéger et préserver la biodiversité méditerranéenne.

Le Luxembourg, en soutenant les intérêts généraux de l'Union Européenne, a pour objectif d'assurer la sécurité des espaces maritimes en proposant un cadre de dialogue permanent entre les États impliqués dans les tensions présentes sur ces espaces. Le Grand-Duché - pays culturellement divers - est donc ouvert à l'accueil des immigrants. La préservation naturelle, la réduction de la pollution et la protection des espaces maritimes sont des sujets qui ne peuvent être ignorés.